

MAROC

Ahmed Toufiq

« *L'instrumentalisation politique de la religion est inacceptable* »

Spécificités de l'islam marocain, coopération en matière de formation des imams, rapports entre le spirituel et le temporel... **Le ministre des Affaires islamiques** donne sa vision du fait religieux dans le royaume.

Pour arriver jusqu'au siège du ministère des Habous et des Affaires islamiques, il faut montrer patte blanche au poste de police du Méchouar. Normal, la grande baie vitrée du bureau du ministre donne directement sur la porte principale du palais royal de Rabat, celle-là même qu'emprunte Mohammed VI quand il va à son « bureau » de la capitale. Ahmed Toufiq est là, installé à sa table de réunion devant une pile de dossiers et d'ouvrages en tout genre. Cet homme de lettres et intellectuel reconnu reste fidèle à sa réputation : chacun de ses mots est soigneusement pesé, surtout quand il parle d'affaires religieuses. Interview avec le penseur de la réforme et de la légitimation religieuses.

JEUNE AFRIQUE : En quoi l'islam modéré à la marocaine, parfois salué comme un « modèle », se distingue-t-il ?

AHMED TOUFIQ : Cette distinction, le Maroc la doit à une interprétation actualisée de sa tradition religieuse et culturelle. Cette tradition repose sur un premier pilier constitué par les fondamentaux choisis et préservés par la nation, à savoir le dogme ash'arite, qui n'admet jamais l'excommunication, le rite malékite, ouvert à la pratique sociale, et la voie spirituelle « optionnelle », qui ne rejette pas la lecture métaphorique du texte. Le deuxième pilier de cette tradition est la Commanderie des

Propos recueillis à Rabat par
FAHD IRAQI

croyants. Cette institution est fondée sur un contrat avec la nation, la *bay'a*. Un concept que ne rend pas de façon fidèle le mot « allégeance », puisqu'il y est question de contrat et d'engagement.

La tradition de la bay'a n'est-elle pas en contradiction avec les principes d'un État moderne ?

En vertu de la *bay'a*, le Commandeur des croyants, Sa Majesté le roi, s'engage à garantir aux gens la pratique de leur religion, leur sécurité, un ordre rationnel, une équité en matière de biens et de services, et une dignité soutenue par la décence et la solidarité. Ces engagements

 Pilier de notre tradition, la Commanderie des croyants est fondée sur un contrat avec la nation.

englobent tout ce qu'on peut chercher dans une Constitution moderne, avec en prime un engagement sur la religion, qui concerne le sens de la vie. L'essentiel est qu'il n'y ait pas de contradiction entre les termes des deux registres, celui dit légal, *shar'i*, pour les fidèles et celui dit civil pour ceux qui se montrent concernés, avant tout, par le principe citoyen. Ce consensus fait obstruction aux allégations et à la violence jihadistes. ...



▲ L'Institut Mohammed-VI pour la formation des imams compte aujourd'hui 800 inscrits.

Bio express

1943

Naissance à Marigha, un village du Haut Atlas

1968

Décroche une licence d'histoire à la faculté de Rabat

1976

Deviens vice-doyen de la faculté des lettres de Rabat

1989

Nommé par Hassan II à la tête de l'Institut d'études africaines

1995

Directeur de la Bibliothèque générale et archives du Maroc

2002

Nommé ministre des Habous et des Affaires islamiques

2015

Désigné président délégué de la Fondation Mohammed-VI des oulémas africains

... Cette vision protège aussi les gens contre les illusions idéalistes déroutantes d'une minorité de « religieux » auxquels échappe le réalisme divin qui décrit la vie humaine dans la Révélation.

Depuis 2013, le Maroc a mis l'accent sur la formation des imams étrangers, notamment africains. Quel bilan peut-on dresser de cette forme de coopération ?

Huit cents futurs imams sont actuellement inscrits à l'Institut Mohammed-VI pour la formation des imams et des instructrices. Ils viennent, entre autres, de France et de cinq pays africains subsahariens [Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée et Nigeria]. À la demande du pays d'origine, la formation se fait en cycle long de deux ou trois ans, ou en cycle court de trois mois. Les premières promotions ont déjà quitté l'Institut, qui va ouvrir prochainement une extension, et plusieurs demandes sont en instance.

Une mission d'information du Sénat français a conclu que la formation de futurs imams au Maroc était inadaptée au contexte hexagonal. N'est-ce pas là la démonstration que le modèle marocain n'est pas reproductible partout ?

Jusqu'à présent, le comité mixte de suivi de cette coopération franco-marocaine n'a émis aucune réserve sur ce processus. La demande de former les imams français au Maroc émane des associations légales de mosquées en France. Les responsables de ces associations connaissent précisément le modèle d'imam à même de satisfaire les fidèles qui fréquentent leurs mosquées, originaires du Maroc ou d'ailleurs. Sur le plan de l'éthique universelle, l'imam qui convient au Maroc convient aux autres pays qui croient à cette éthique, totalement compatible avec

les préceptes communs des quatre grandes écoles sunnites. Un enseignement supplémentaire sur la laïcité ou sur les institutions d'un pays spécifique est prévu dans les programmes de l'Institut de formation. Ces programmes, aussi bien théoriques que pratiques, prennent en compte les spécificités nationales. Chaque promotion d'un pays donné est formée à part, du début jusqu'à la fin du cycle.

Quelles sont les actions menées par la Fondation Mohammed-VI des oulémas africains, installée en juin 2015, dont vous êtes le président délégué ?

Pour mener ses actions sur le terrain, la Fondation doit au préalable constituer un nombre de bureaux locaux, reconnus selon les lois en vigueur dans chacun des pays. C'est un processus enclenché depuis l'adoption du modèle standard des statuts locaux, il y a quelques mois. L'idée de cette fondation est bien accueillie et progressivement assimilée, loin de toute précipitation ou d'opportunité conjoncturelle. La Fondation aura un rôle d'accompagnement du champ religieux sur le continent, en capitalisant sur les fondamentaux communs des pays africains, de leurs orientations structurantes, de la nécessité d'une institutionnalisation du fait religieux et de l'urgence de faire face aux défis du moment.

Vous connaissez le continent depuis 1989, quand vous avez été nommé à la tête de l'Institut des études africaines. Comment voyez-vous l'évolution des sociétés africaines, notamment sur le plan religieux ?

Les pays africains ont évolué dans un contexte international post-guerre froide. Ils sont constamment à la recherche de modèles de développement et de types de partenariat équilibrés. La prise de

conscience est grandissante pour dépasser les archaïsmes ethniques et les séquelles des idées totalitaires. Comme partout dans le monde, les pays africains redécouvrent leurs traditions et se retrouvent en même temps devant des menaces extérieures. Dans les pays où les voies soufies sont plus actives et moins affectées par les courants rigoristes, l'État continue à croire en une laïcité classique le dispensant de ses obligations tant que la religion ne pose pas de problèmes de sécurité. Mais le cauchemar du terrorisme oblige à ouvrir les yeux sur des réalités nouvelles. D'ailleurs, récemment, quelques pays africains ont opté pour la nomination de responsables gouvernementaux des affaires religieuses.

La sécurité spirituelle des Marocains est un concept qui vous est cher. Ne pensez-vous pas que le meilleur moyen de la garantir est d'ériger la liberté de conscience en droit fondamental ?

Dans un registre purement religieux, Dieu seul sait qui est fidèle et à travers quel message révélé. Sur le plan de la proclamation et de la reconnaissance sociale ou politique, chaque communauté a le droit de préserver son ordre public et de gérer convenablement ses libertés, mais en même temps, chaque nation a le devoir de reconnaître sans peur les besoins de ses minorités, tant que celles-ci ne nuisent pas à ses grands principes. Parfois, on « n'aime » pas voir les actes considérés comme provocateurs de certaines de ces minorités religieuses appuyés de l'extérieur.

Un manuel d'éducation islamique destiné aux lycéens a suscité récemment une polémique par rapport à un module consacré à la philosophie. Comment votre département collabore-t-il avec le ministère de l'Éducation nationale ?

Les deux ministères ont collaboré de manière très étroite dans l'élaboration des nouveaux programmes. Le schéma de restructuration de la matière religieuse visait à donner sens à cette matière autour de quatre principes : l'existentiel (le sens religieux de la création), l'universel (la coexistence de plusieurs échelles de la création naturelle et humaine), les droits (envers Dieu, envers soi et envers les autres) et le don (solidarité, générosité et patience). Cette orientation devrait normalement convenir à tout le monde.

Vous dirigez depuis quatorze ans le ministère chargé des Affaires islamiques. Quels sont les chantiers qui vous restent encore à mener ?

La gestion du chantier des affaires religieuses est un processus d'adaptation institutionnelle et de perfectionnement managérial et intellectuel. Au Maroc, cette gestion se développe sous la haute autorité du Commandeur des croyants. Ce chantier serait mieux réussi si les acteurs politiques prenaient pleinement conscience de son fondement sur le plan des rapports entre religion et politique, ce qui demande une retenue devant la fascination politique du religieux. J'ai eu un jour l'occasion de dire devant le Parlement que ceux qui sont soucieux du respect de règles saines dans la pratique politique ne doivent pas aspirer à la manipulation politique du religieux.

Le Maroc sera-t-il un jour prêt à voir votre département confié à un politique issu d'un parti plutôt qu'à un technocrate ?

Chaque pays a le devoir de reconnaître sans peur les besoins de ses minorités.

Encore une fois, le modèle marocain est fondé sur la Commanderie des croyants, cette institution qui assure la pérennité des choix religieux des Marocains. Les partis politiques gèrent ce qui est différentiel, conjoncturel, négociable... Quand un prédicateur s'exprime dans une mosquée, il suppose que son auditoire est issu de sensibilités politiques variées, son discours doit alors profiter à tout le monde, puisqu'il se situe sur une échelle éthique fédératrice. Que viendrait donc faire un « partisan » dans le département des Affaires religieuses ? La logique du système suppose qu'aucune formation partisane n'investisse jamais le champ politique avec une étiquette religieuse, puisque tous les Marocains s'inspirent de leur éthique religieuse dans la vie. Cette maturité est déjà assez développée dans la sphère politique, elle doit s'approfondir et amener à une parfaite harmonie, aussi bien avec la tradition qu'avec les dispositions de la Constitution. ●



color 36
Imprimeur
Relieur

36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE
FRANCE
Tél. : 00 33 2 54 26 00 16



FABRICANT D'AGENDAS

Production Française
Visite possible de nos ateliers et Show-room

100% de la réalisation dans nos ateliers en France,
près de 10.000 m² à votre service.

E-mail : standard@color36.com
Site : www.color36.com